

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 133

**Maison de quartier des Cannes à énergie positive : développement d'activités pédagogiques à l'attention des élèves du lycée des métiers Jules ANTONINI.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La création d'une Maison de quartier dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ZUS Cannes-Salines vise à renforcer dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville le lien social, à combattre les exclusions, à favoriser la citoyenneté et la solidarité. Cet espace doit favoriser les échanges informels et permettre l'organisation de manifestations et ateliers sur des thèmes spécifiques tels que la santé, l'alimentation, la citoyenneté, les loisirs, l'emploi et la formation.

Ce bâtiment constitue également un bâtiment de référence en terme de sobriété énergétique : en conditions normales d'exploitation, il produira plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ce bilan est rendu possible grâce aux recours à des moyens normalement accessibles au niveau local, tant en termes technique que financier : conception bioclimatique, forte inertie du bâti, géothermie et pompe à chaleur, énergie photovoltaïque notamment. Les visiteurs de l'équipement visualiseront en temps réel ce bilan énergétique via des écrans d'affichage.

Parallèlement, le système éducatif prend en compte les nouveaux enjeux liés au développement de l'économie verte.

En particulier, le lycée des métiers Jules ANTONINI d'Ajaccio fait évoluer en permanence ses formations pour répondre aux exigences du développement durable appliqué au bâtiment. Evident pour les formations Technicien en installation de systèmes énergétiques et climatiques TISEC ou Mention complémentaire Energie renouvelables option thermique. Egalement vrai pour les enseignements Technicien études bâtiments option assistant en architecture, Technicien Etudes bâtiment option assistant étude et économie ou encore Systèmes électroniques et numériques.

Afin de développer les passerelles entre le système éducatif et le monde professionnel, l'équipe pédagogique du lycée Jules ANTONINI et la ville d'Ajaccio ont formalisé une proposition de collaboration dans le cadre de la construction de la maison de quartier des Cannes.

Cette association des 200 élèves des cycles d'enseignement détaillés supra comprend tout d'abord l'analyse des études de conception du bâtiment : adaptation au risque d'inondation, intégration architecturale, dimensionnement des systèmes énergétiques ou encore diagnostic des besoins du maître d'ouvrage et des maîtres d'usage. Présentation et analyses en classes sont prévues, sur la base des documents fournis par la ville.

Cette association concerne aussi le chantier, afin de faire bénéficier les élèves de toute la force évocatrice de la phase de réalisation du chantier : participation des élèves à tour de rôle aux réunions de chantier, visites de chantier, développement des stages en entreprises à titre d'exemple.

Ces visites sont prévues dans le cadre strict du plan de sécurité du chantier, sous contrôle en particulier du coordonnateur sécurité protection de la santé.

Cette démarche partenariale complète ainsi les dispositifs liant formation, insertion et monde professionnel.

En particulier, les marchés publics passés dans le cadre de construction du bâtiment ont intégré la clause d'insertion par l'emploi prévoyant que 6% des heures dues dans le cadre du chantier soient réalisées par les populations les plus éloignées de l'emploi.

De plus, cette construction relaie justement l'effort prospectif développé par la Maison De l'Emploi d' Ajaccio. En effet, les mesures prises pour mettre en œuvre les engagements du Grenelle Environnement ont et vont avoir un impact très fort sur l'emploi et les métiers dans plusieurs secteurs – en particulier dans celui du bâtiment dont la grande majorité des salariés vont devoir acquérir de nouvelles compétences. En 2011, la MDE a donc été commanditaire d'une étude prospective, réalisée par la CERC et financée par l'ADEME, sur les besoins en compétences de ce secteur. Les diverses actions partenariales ainsi mises en œuvre vont ainsi trouver leur prolongement grâce à ce chantier pilote.  
En conséquence,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de développement d'activités pédagogiques pour les élèves du lycée des métiers Jules Antonini d'AJACCIO dans le cadre du chantier de construction de la maison de quartier à énergie positive des Cannes.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2013.

**AUTORISE Monsieur le Maire  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- à signer la convention de développement d'activités pédagogiques pour les élèves du lycée des métiers Jules ANTONINI d'AJACCIO dans le cadre du chantier de construction de la maison de quartier à énergie positive des Cannes.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013\_133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013